

CONSEIL AUX ENTREPRISES



Bureau & Terrain



Audit d'exploitation : Procédure « agriculteurs en difficulté »

*Analyser avec l'agriculteur la nature de ses difficultés
et les possibilités de redressement de son exploitation*

QUI EST CONCERNÉ ?

Agriculteurs :

- Ayant des difficultés économiques et financières et envisageant un redressement de l'exploitation ou une reconversion professionnelle
- Respectant les critères économiques et financiers de la procédure administrative vérifiés par la DDT.

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Déterminer la nature et la portée des difficultés rencontrées
- Envisager et évaluer différentes solutions en vue du redressement de l'exploitation

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Disposer d'une analyse du fonctionnement de l'exploitation pour déterminer les enjeux, les points de blocage et les perspectives de redressement
- Être accompagné dans les démarches administratives en vue de l'obtention des aides publiques

NOS ATOUTS

- Equipe de conseillers d'entreprise expérimentés, neutres et indépendants.
- Méthodologie et références reconnues
- Equipe de conseillers spécialisés en appui
- Relation avec l'ensemble des partenaires intervenants dans le cadre de la procédure (DDT, banques ...)



NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

- Entretien avec l'agriculteur sur l'exploitation
- Analyse de l'origine, de la nature et de la portée des difficultés
- Diagnostic des enjeux liés à la structure et au système de production, des ajustements nécessaires et des marges de progrès
- Elaboration de solutions de redressement envisageables

LES INTERVENANTS :

Un conseiller d'entreprise de la Chambre d'Agriculture : il accompagne l'agriculteur dans l'analyse de ses difficultés, l'élaboration de solutions et les démarches pour obtenir des aides publiques. Il fait le lien avec les conseillers spécialisés et les organismes partenaires (DDT, banques...).

DURÉE : 1,5 JOURS

TARIFS :

Prestation prise en charge en totalité par des fonds publics. Pas de facturation à l'agriculteur

LIVRABLES

Document intégrant les éléments d'audit de l'exploitation, le ciblage des enjeux, les propositions de redressement et les commentaires du conseiller.

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation

NOS RÉFÉRENCES

Une expérience de plus de 20 ans dans la réalisation d'audits

CONTACT :

LE CONSEILLER D'ENTREPRISE : 04 77 92 12 12



3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

